



Plainte retirée après accord

Par **coline**, le **24/10/2008** à **09:23**

après avoir retiré ma plainte les gendarmes on t'ils le droit de convoquer la personne concernée par cette plainte. mon mari a déposer une plainte contre moi après une très longue crise et des menaces de mort que j'ai proféré contre lui j'ai 3 enfants et il voulait me les enlevés 2 jours après nous avons réfléchis mutuellement et il a retiré sa plainte 10 jour après les gendarmes son venus a mon domicile pour une convocation dans leurs services dois me rendre a leur convocation

Par **Tisuisse**, le **24/10/2008** à **12:02**

Le fait que la plainte ait été déposée, si celle-ci est recevable par le Parquet, la machine judiciaire se met en route. En attendant, allez à ce rendez-vous pour vous expliquer calmement. La convocation a probablement pour but de vous faire signer les documents nécessaires à cet abandon de plainte. Pas de panique.